L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHESE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, pour un journal seulement soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Un pouce carré de chaque langue, pour la première insertion, et en quatre crois pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle insertion. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ÉTABLISSEMENS pour l'insertion aux annonces.— Les entrepôts et persiennes tenant magasins en détail, sont; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, soit; les agents pour navires, les limonadiers, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, ou les maisons de commerce en gros.

Les abonnements se paient à l'avance et en espèces.

Les prix des souscriptions sont aussi fixés à un carré chaque fois, et ils ne peuvent pas être réduits.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'Abeille, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de marchandises à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marronnés, animaux égarés ou égarés, etc., etc. seront portées en compte seulement au prix de moitié du tarif ordinaire.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, pour rien de plus qu'un carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pendant un mois, et qui doivent être payées en conséquence de cette condition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'éclat mauvaise personnalité (lorsqu'elle pourront être admises) seront le double du prix ordinaire et d'avance.

CHEMIN A COULISSES DE CARROLLTON

AVIS.

Pendant les Courses qui commenceront Mardi, 8 Avril,

VU le grand nombre de passagers qui prennent les Chars à la rue Baronne, et la grande difficulté qu'il peuvent les chevaux à tirer un si lourd fardeau, et les délais et la confusion qu'éprouvent les passagers, le Conducteur a résolu qu'après l'ouverture des COURS DE COURSE, les CHARS cesseront de partir du Dépôt de la rue Baronne.

En conséquence, les passagers sont notifiés que les Chars partiront du CERCLE TIVOLI SEULEMENT, aux heures suivantes:

A 10 et 11 3/4 heures A. M.—12 1/2, 1 et 1 1/2 P. M.

JOHN HAMPTON
Sup. R. Ing. en chef.

8 av

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 60, rue de Chartres—Nile, Gravier.

Spécialement particulièrement les ventes de Marchandises Sèches, par celles et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 14 j.—6m

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
38, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 51. N. Orléans.
2 nov.

AGENCE du Bureau général de Renseignements pour les Ouvriers et les Maîtres de Navigation, ouverte à la Nouvelle-Orléans, Place du Marché, Rue Bourbon, No. 1, Faubourg Marigny.

Les Ouvriers et les Maîtres de Navigation, sont invités à venir se faire inscrire au Bureau de l'Agence, pour obtenir des renseignements